

outre, le seul moyen de faire entrer dans la chambre des jeunes gens de talent. L'indépendance de caractère et le génie ne vaudront jamais, disait le représentant de l'université d'Oxford, acquiescer les talents nécessaires pour plaire à des multitudes d'électeurs. A ces déclamations, voici ce que répondait la *Revue d'Edimbourg* : « Avec les propriétaires de *bourgs*, leurs délégués, leurs acheteurs, leurs locataires, leurs fermiers, il est inutile de raisonner. Il ne serait pas plus absurde d'essayer de convertir le pape du catholicisme au protestantisme. En ennuyant leur prochain des mérites de ces *bourgs*, en lui démontrant que ces *bourgs* sont ce qu'il y a de mieux dans la constitution anglaise, ces gens-là font leur affaire. L'abandon d'un privilège politique ou social, qui se traduit par de belles sommes d'argent comptant, ne se fait tout seul que dans les romans. Il ne faut pas s'y attendre dans la vie réelle. »

En se voyant ainsi traités, les propriétaires de *bourgs* pourrissent crièrent au vol et à la spoliation. Théologiens, juristes, philosophes, vinrent à leur secours. Pour être très-peu fondé, ce cri au vol était néanmoins assez sincère. Comment des hommes habitués, comme l'étaient environ cent cinquante pairs, à se faire de beaux revenus avec leurs *bourgs*, à en tirer de très-grands avantages pour eux et leurs familles, pouvaient-ils se faire à l'idée d'être privés de la source de ces avantages ? Ceux qui avaient acheté ces *bourgs* à beaux deniers comptants se croyaient encore bien plus volés. Ceux qui voyaient le mieux la question invitaient le gouvernement et la nation à tenir au moins compte des droits acquis. De savantes dissertations furent écrites pour répondre à ces sophismes. On eut besoin de démontrer que le droit de représentation n'est pas du tout de la même nature que le droit de propriété ; que ce dernier droit est un droit civil, tandis que l'autre est essentiellement politique. A ceux qui invoquaient la prescription on répondit que la prescription pouvait bien, au bout d'un certain temps, légitimer le maintien d'une propriété entre les mains du possesseur, mais que la prescription ne pouvait pas transformer en propriété une chose qui ne l'était pas, si longue qu'elle soit la possession illégitime de cette chose, et qu'il était absurde de prétendre que le droit de nommer des députés pût être une propriété. A l'accusation de vol on répondait dans la Chambre haute par l'exemple de ce qui s'était passé lors de la réunion de l'Ecosse et de l'Irlande. Lors de ces deux réunions, le droit de représentation dont avaient joui les deux pays avait dû être réduit, et, dans chacune de ces deux circonstances, personne ne s'était avisé de crier au vol.

Le *reform bill* a remédié à quelques-uns des abus les plus criants des *bourgs* pourris ; mais, dans cette voie, beaucoup reste encore à faire. Déjà, en 1854, lord John Russell, dans un projet de réforme qui ne devait pas aboutir, proposait de retirer le droit de suffrage à dix-neuf localités qui ont à la fois moins de cinq mille habitants et de trois cents électeurs. On était alors au commencement de la guerre d'Orient, le pays était devenu fort indifférent aux questions de réforme ; aussi le projet qui aurait fait disparaître un autre nombre assez respectable de *bourgs* pourris fut-il retiré. Le projet de réforme présenté en 1859 par M. Disraeli laissait bien à entendre également qu'il y avait quelque chose à faire avec ces petits *bourgs* ; cependant il n'osa y porter qu'une main timide. Son projet, qui devait avorter comme celui qui avait été présenté en 1854 par lord John Russell, enlevait à un certain nombre de *bourgs* en décroissance un député sur deux ; mais, posant en principe que le droit d'élection, partout où il existait, était la consécration d'une influence quelconque, et qu'on ne pourrait substituer à ce qui existe une règle uniforme sans s'exposer à exclure du parlement quelque intérêt ayant droit d'y être représenté, M. Disraeli en concluait qu'aucun collègue (*constituency*), si petit qu'il fût, ne devait perdre le droit de représentation que lui avait laissé le bill de 1832. Ce qui, jusqu'à présent, a sauvé ces *bourgs* et le reste du système électoral amendé en 1832, c'est qu'il n'y a pas d'exemple que, depuis cette époque, la Chambre des communes ait, dans sa politique et sa marche, affecté de se mettre au-dessus de l'opinion publique. On ne saurait non plus citer une période où la législature ait plus longuement et plus utilement employé son temps.

Bourg (LE), poème de Crabbe. C'est le meilleur ouvrage du poète anglais : tout y est animé, vivant et naturel ; on croit respirer l'air salin de ces commerçants bourgades du littoral de la Grande-Bretagne. Le bruit des manufactures, la saleté des rues populeuses, l'odeur du goudron et du galipot qui servent au marin et au pêcheur à réparer leurs barques, la physionomie naïve et le langage pittoresque des habitants ; rien ne manque à ce tableau d'une réalité saisissante, digne de l'analyste qui l'a composé. A côté de ces qualités réalistes, on ne doit pas moins admirer dans Crabbe le côté compatissant, humanitaire de son talent ; sa prédilection pour les malheureux, pour ceux qui souffrent, et l'émotion vraie qu'il fait partager à son lecteur. Le style de Crabbe, simple, vigoureux et concis jusqu'à la limite de la sécheresse, est en même temps d'une grande force et d'une grande précision ; peu de développements,

point de banalités ni de longueurs, mais une justesse, une propriété admirables d'expression. Ces qualités distinguent les poèmes de Crabbe et principalement le *Bourg*, ce qui explique l'influence qu'il a exercée sur la poésie de l'Angleterre.

BOURG (le), petit pays de France, dans l'ancienne province de l'Anjou, autour de Saint-Cyr-en-Bourg, dans le canton de Montreuil-Belay, départ. de Maine-et-Loire.

BOURG-ARGENTAL, ville de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond., et à 28 kilom. S.-E. de Saint-Etienne ; pop. aggl. 2.565 hab. — pop. tot. 3.535 hab. Cette petite ville, située sur la Loire, au pied de trois hautes montagnes, possède une belle église du x^e siècle, classée parmi les monuments historiques ; le portail est une des productions les plus rares et les plus curieuses de l'architecture romane. Fabriques de peluches, de velours, moulage de la soie, blanchisserie ; commerce de vins du Rhône, flottage de bois.

BOURG-DE-PEAGE, ville de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond., et à 18 kilom. N.-E. de Valence, sur la rive gauche de l'Isère, en face de Romans, avec lequel il communique par un pont de pierre ; pop. aggl. 3.665 hab. — pop. tot. 4.264 hab. Culture du mûrier, filature de soie, tannerie, corderie, teinturerie, commerce de bois et d'huile de noix. Un droit de péage, établi dès le x^e siècle sur le pont qui traverse l'Isère, a été l'origine du bourg et du nom qu'il porte.

BOURG-DE-THIZY, bourg et comm. de France (Rhône), cant. de Thizy, arrond., et à 40 kilom. O. de Villefranche ; pop. aggl. 623 hab. — pop. tot. 2.092 hab. Eglise du x^e siècle.

BOURG-DE-VISA, bourg de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond., et à 20 kilom. N.-O. de Moissac ; pop. aggl. 411 hab. — pop. tot. 937 hab.

BOURG-DIEU. V. DÉOLS.

BOURG-D'OISANS, bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond., et à 49 kilom. S.-E. de Grenoble ; pop. aggl. 1.402 hab. — pop. tot. 2.796 hab. Fabriques de toiles de coton ; mines de baryte et d'argent. Près de ce bourg, situé à l'entrée de la pittoresque vallée de la Romanche, on voit les restes de la digue de l'ancien lac Saint-Laurent, formé en 1181 par la crue subite de deux torrents dont les eaux entraînèrent au fond de la vallée une immense quantité de rochers qui la barrèrent entièrement ; quelques années plus tard, les eaux, accumulées par les pluies, opérèrent la destruction de la digue, dont on aperçoit encore les derniers vestiges.

BOURG-EN-BRESSE, ville de France (Ain), ch.-l. de départ., d'arrond. et de cant., sur la rive gauche de la Reyssouze, à 422 kilom. S.-E. de Paris et 44 kilom. N.-E. de Lyon ; pop. aggl. 9.467 hab. — pop. tot. 14.052 hab. L'arrondissement renferme 10 cantons, 121 communes, 123.721 hab. Tribunal de 1^{re} instance, grand séminaire, lycée impérial, école normale, école de sourds-muets, bibliothèque ; place de guerre, chef-lieu de la 4^e subdivision de la 8^e division militaire. Poteries, faïence, bijoux, coutils ; commerce de céréales, vins, chevaux, bestiaux et volailles très-renommés. Bourg est une des plus anciennes villes de France ; c'est le *Burgus Segusianorum* des Romains. Après l'invasion des Barbares, elle fit successivement partie du royaume des Burgondes, de celui des Francs sous les deux derniers rois de la première race, et du royaume d'Arles, à la suite du partage de l'empire de Charlemagne. Les ducs de Savoie la possédèrent du x^e au xiv^e siècle, et l'un d'eux lui donna, en 1184, une charte communale qui fut confirmée par François I^{er}, lorsque ce prince conquit la ville sur le duc de Savoie. Par le traité de Cambrai, Bourg et la Bresse revinrent à la maison de Savoie ; mais le traité de Lyon (1601) les rendit à la France. Louis XIII fit démanteler cette place en 1611. Sous la première Restauration, Bourg opposa une vive résistance aux armées étrangères, qui finirent par s'en emparer et la livrèrent au pillage. Cette ville a donné naissance à plusieurs hommes illustres : Vaugelas, Lalande, Michaud, historien des croisades, etc. Bourg, bien bâtie, avec des rues bien percées où l'air et l'eau circulent en abondance, possède d'élégantes promenades et plusieurs monuments remarquables.

BOURG-LASTIC, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond., et à 60 kilom. S.-O. de Clermont-Ferrand ; pop. aggl. 66 hab. — pop. tot. 2.579 hab. Mines de fer et de houille ; carderies de laine, tanneries, moulins.

BOURG-LÈS-VALENCE, bourg de France (Drôme), cant., arrond., et à demi-kilom. N. de Valence, sur la rive gauche du Rhône ; pop. aggl. 2.052 hab. — pop. tot. 3.276 hab. Verrerie, fabriques d'indiennes, impressions de toiles et de foulards, fonderie, tannerie, charronnage ; commerce de planches, tuiles, plâtre et fers. Eglise romano-byzantine, qu'on fait remonter à Charlemagne ; château du Valentin.

BOURG-SAINT-ANDÉOL, ville de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond., et à 25 kilom. S.-E. de Privas, sur la rive droite du Rhône ; pop. aggl. 4.046 hab. — pop. tot. 4.637 hab. Filatures de soie, tanneries, vins. Un beau pont suspendu, un quai planté de beaux platanes, quelques rues étroites et tortueuses

au milieu desquelles on voit quelques maisons de la Renaissance et une belle église romane avec tombeaux romains, sont toutes les curiosités que présente cette ville, qui doit son nom à saint Andéol, chrétien venu de l'Asie Mineure vers le i^{er} siècle, et martyrisé dans les environs. Près de Bourg-Saint-Andéol est la célèbre fontaine de Tournes, dont les eaux sourdent au pied d'un rocher, où l'on remarque les restes d'un monument élevé au dieu Mithra ; ils consistent en un fragment de grossières sculptures taillées dans la roche vive et à demi rongées par le temps. Aux environs, vestiges de villas romaines.

BOURG-SAINT-MAURICE, bourg de France (Savoie), ch.-l. de cant., arrond., et à 27 kilom. de Moutiers, près du confluent de l'Isère et de la Versoye ; pop. aggl. 656 hab. — pop. tot. 2.597 hab. Mines de sel gemme situées dans la montagne d'Arbonne, et exploitées depuis le xiv^e siècle ; fabriques de chaux et de gypse ; commerce de bétail.

BOURG-SOUS-NAPOLÉON, bourg et commune de France (Vendée), cant., arrond., et à 3 kilom. de Napoléon-Vendée ; pop. aggl. 125 hab. — pop. tot. 2.264 hab.

BOURG-SUR-GIRONDE ou **BOURG-SUR-MER**, ville de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond., et à 12 kilom. S.-E. de Blaye ; pop. aggl. 1.770 hab. — pop. tot. 2.781 hab. Port sur la Dordogne, près de son confluent avec la Garonne. Commerce de toiles, quincaillerie, foins dits au sel. On remarque dans cette ville des restes d'anciennes fortifications et de murailles romaines, des sépultures antiques et une vieille maison de plaisance des archevêques de Bordeaux.

BOURG (Anne du), conseiller-clerc au parlement de Paris. V. DUBOURG.

BOURG-LAPRADE, homme politique français, mort en 1816, était trésorier de France avant la Révolution. En 1797, il entra au conseil des Cinq-Cents, et plus tard au Corps législatif. Il présidait cette dernière assemblée lors de l'attentat du 3 nivôse contre le premier consul.

BOURG-SAINT-EDME. V. SAINT-EDME.

BOURGACHARD, bourg de France (Eure), arrond., et à 25 kilom. E. de Pont-Audemer ; 1.320 hab. Education de mérinos et de chevaux de race anglaise ; commerce de bestiaux. Eglise du x^e siècle, dont le chœur et le transept sont encore garnis de magnifiques vitraux de la même époque ; stalle admirablement sculptées.

BOURGACHARD (bour-gha-char). Hist. eccl. Se disait de certains chanoines réguliers dont la règle avait pris naissance au xiv^e siècle, dans le bourg qui porte ce nom.

BOURGADE s. f. (bour-ga-de — rad. *bourg*). Village ou petit bourg dont les habitants sont disséminés sur un assez grand espace : *Les Romains étaient passionnés pour leur patrie, pendant que ce n'était qu'une bourgade.* (Vauven.) *Les mardres font désertir les villes et les bourgades.* (La Bruy.) *Si vous avez une bourgade à gouverner, il faut qu'elle ait une religion.* (Volt.)

Dans la solitaire bourgade,
Rêvant à ses maux tristement,
Languissait un pauvre malade.

MILLEVOYE.

BOURGADE (François), missionnaire et philologue français, né à Ganjou (Gers) en 1806. A peine fut-il ordonné prêtre qu'il demanda à exercer son ministère en Afrique, au milieu des infidèles ; mais il ne put mettre ses desseins à exécution qu'en 1838. Après être resté quelque temps attaché aux hôpitaux de Danda et de Bouffarik, il alla fonder un hôpital et des écoles dans la régence de Tunis. Il revint ensuite à Paris, pour publier : *Soirées de Carthage*, dialogue entre un prêtre catholique, un mufti et un cadî (1847) ; la *Clef du Coran* et le *Passage du Coran à l'Evangile* (1855) ; la *Toison d'or de la langue phénicienne*, et *Lettre à M. Renan, réfutation de sa Vie de Jésus*.

BOURGAGE s. m. (bour-ga-je — rad. *bourg*). Anc. cout. Héritage roturier qui, situé dans une ville ou un bourg fermé, n'était soumis à aucune espèce de redevance censuelle ni féodale. *Franc bourgais*, Franc bourgeois.

— En Angleterre, Manière dont les villes, bourgs et autres communautés tiennent leurs terres, moyennant une rente ou redevance annuelle.

— Encycl. Une terre en *bourgage* ou *franc bourg*age était affranchie des droits seigneuriaux pécuniaires, tels que le relief, le treizième, et autres droits et devoirs ; mais par la roture, elle était soumise à la suprématie féodale et sujette à la banalité, aux plaids et gages pleiges, à la commise, à la confiscation, à la désérence, à la bâtarde, etc. Enfin, quand ces sortes de biens passaient dans les mains de gens de mainmorte, ils devaient une indemnité. La franchise accordée à un *bourgage* avait pour objet d'attirer des habitants dans les villes et les bourgs. C'est surtout en Normandie que cette coutume était en usage.

BOURGANEUF, ville de France (Creuse), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 32 kilom. S.-O. de Guéret, près de la rive gauche du Thaurion ; pop. aggl. 2.530 hab. — pop. tot. 3.222 hab. L'arrondissement renferme 4 cantons, 41 communes et 40.022 hab. Tribunal de 1^{re} in-

stance, chambre d'agriculture ; mines de houille ; carrières de pierre de taille ; fabrique de papier, manufacture de porcelaine, brasseries, confiseries. Château célèbre pour avoir servi de retraite au prince Zizim, auquel Pierre d'Aubusson, grand maître de l'île de Rhodes, accorda un généreux asile, jusqu'au jour où le malheureux frère de Bajazet II, réclamé par le pape, fut conduit à Rome et empoisonné par l'ordre d'Alexandre VI ; la principale tour de ce château est connue sous le nom de *Tour de Zizim* ; on en attribue la construction au comte de Lur.

BOURGAZ ou **BOURGHAS**, ville maritime de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, pachalik et à 110 kilom. N.-E. d'Andrinople, au fond du golfe de même nom, sur la mer Noire ; 15.000 hab. Exploitation d'argile fine employée à la fabrication de pipes et de poteries renommées. Le port de Bourgaz, défendu par une forteresse, a acquis une grande importance, surtout depuis 1848, par la communication que les bateaux à vapeur du Lloyd autrichien ont établie entre cette ville et Constantinople. Le commerce d'exportation consiste en blé, orge, maïs, laine, suif et eau de roses. Quant au commerce d'importation, il est presque nul. Aux environs, sources d'eaux sulfureuses appelées *Litiza*, très-efficaces contre les fièvres intermittentes.

BOURGAZ (golfe de), baie de la Turquie d'Europe, sur la côte occidentale de la mer Noire, à 110 kilom. N.-E. d'Andrinople. Il est assez profond pour recevoir de grands bâtiments et présente plusieurs bons mouillages.

BOURGE (Mme Juliette-Hélène-Charlotte de), née DESTAILLEURS, miniaturiste, élève de Saint et de Hersent, née à Paris vers 1820, a obtenu une médaille de 3^e classe en 1839 et une médaille de 2^e classe en 1843. Parmi les nombreux portraits de personnages marquants qu'elle a exposés, nous citerons ceux de Mgr Parisi, évêque de Langres (1850), de Mgr Pie, évêque de Poitiers (1850), de Mgr Dupuch, ancien évêque d'Alger (1853), de Mgr Dupanloup (1861), du père de Ravignan (1861), de Mgr Mermillod, évêque de Genève (1866). Elle a exécuté aussi plusieurs figures d'étude et quelques sujets religieux.

BOURGEAT (Louis-Alexandre-Marguerite), littérateur français, né à Grenoble en 1787, mort en 1814. Il suivit quelque temps la profession d'avocat ; mais, forcé par sa santé de renoncer au barreau, il s'adonna à l'étude des lettres et des sciences, accompagna le naturaliste Millin dans ses excursions aux environs de Grenoble, et se rendit à Paris en 1812. Il publia un grand nombre d'articles biographiques et critiques dans la *Biographie universelle*, le *Mercur* de France, le *Magasin encyclopédique*, remporta en 1813 le prix proposé par la Société des sciences de Grenoble pour la meilleure *Histoire des Allobroges et des Voconces*, prouvée par les monuments et les auteurs. Il avait commencé la traduction de l'*Essai historique sur les scaldes ou anciens poètes Scandinaves* de Graber de Hemso, lorsqu'il mourut à peine âgé de vingt-sept ans.

BOURGELAS s. m. (bour-jo-la). Vitic. Variété de raisin à grain blanc et ovale.

BOURGELAT (Claude), véritable fondateur des écoles vétérinaires en France et créateur de l'hippiatrique ou médecine des animaux domestiques, né à Lyon le 27 mars 1712, mort à Paris le 3 janvier 1779. Il était issu d'une famille honorable, et plusieurs de ses ancêtres avaient rempli des fonctions municipales et judiciaires. Après avoir fait d'excellentes études chez les jésuites, il étudia le droit, fut reçu avocat à l'université de Toulouse, suivit le barreau du parlement de Grenoble, et s'y fit remarquer. Ayant gagné une cause injuste, il rougit de son triomphe, et, quittant pour toujours la profession d'avocat, il entra dans les mousquetaires. Son goût pour les chevaux, qui s'était déclaré dès sa première jeunesse, se réveilla avec force. Après avoir pris les leçons des meilleurs maîtres d'équitation de Paris, il sollicita et obtint la place de chef de l'académie du roi à Lyon. Bientôt cette école devint célèbre ; la jeune noblesse affluait de toutes les provinces de la France pour recevoir les enseignements de Bourgelat. Depuis Solleysel, jamais aucun maître d'équitation n'avait joui en France d'une considération aussi grande. Les étrangers ; et surtout les Anglais, le proclamèrent le premier écuyer de l'Europe. Bourgelat se lia d'amitié avec l'illustre Poutaut, et un autre chirurgien d'un grand mérite, le docteur Charmeton. Secondé par ces deux savants, il se livra pendant plusieurs années à la dissection du cheval et des autres animaux domestiques. Il lut tout ce qu'on avait écrit avant lui sur la maréchalerie ; il consulta ceux qui exerçaient cet art avec quelque réputation ; il reconnut que les livres ne contenaient presque que des erreurs, et que les hommes de l'art agissaient sans aucune méthode. Il conçut alors le projet de créer un art digne de ce nom. Auparavant, il voulut connaître les principes de la médecine appliquée à l'homme, afin de créer, en les modifiant, la médecine des animaux. Bourgelat, déjà avancé en âge, commença l'étude d'une science si longue et si difficile, et devint habile médecin. Ce fut à la même époque qu'il connut Bertin, alors intendan de la généralité de Lyon. Ce dernier apprécia son mérite et lui voua une amitié qui ne s'est jamais démentie. Nommé lieutenant général de po-